



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 avril 2006
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2006

12-23 juin 2006, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Programme des Volontaires des Nations Unies

Programme des Volontaires des Nations Unies

Rapport de l'Administrateur

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu général des résultats du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) durant l'exercice 2004-2005 au regard du cadre de résultats de l'organisation, qui est aligné sur le Plan de financement pluriannuel (PFP) du PNUD. Il traite essentiellement des domaines dans lesquels les VNU apportent une contribution spécifique aux efforts que déploient les organismes des Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le cadre répond à la demande du Conseil d'administration qui, dans sa décision 2004/16, engageait les Volontaires des Nations Unies à améliorer les analyses pour permettre une meilleure compréhension des activités des VNU et de leur effet.

Les annexes au présent rapport, que l'on peut consulter sur le site Web du Conseil d'administration, présentent sous forme de tableaux le modèle d'organisation des VNU, leur contribution à l'efficacité du développement, l'aperçu statistique et le tableau de planification des ressources.

Éléments de décision

En prenant note du présent rapport, le Conseil d'administration souhaitera peut-être également :

1. Se féliciter des activités du Programme des Volontaires des Nations Unies en matière de promotion du volontariat au service du développement, et notamment de mobilisation de volontaires;
2. Accueillir avec satisfaction les efforts faits par le Programme des Volontaires des Nations Unies pour élaborer et appliquer un modèle d'organisation et un cadre de résultats qui mettent en relief les domaines dans lesquels les VNU apportent une contribution particulière au développement et à la paix et qui



permettent d'améliorer les analyses et la compréhension des activités des VNU et de leur effet;

3. Se féliciter, à cet égard, qu'aux fins de simplification et d'harmonisation et pour garantir plus de clarté, le cadre de résultats du Programme des Volontaires des Nations Unies ait été aligné sur le Plan de financement pluriannuel (PFP) du PNUD, tout en veillant à ce qu'il puisse s'adapter aux cadres de résultats des départements, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies avec lesquels les VNU travaillent en partenariat;

4. Prendre note de la contribution particulière qu'apportent les Volontaires des Nations Unies à l'activation des « moteurs de l'efficacité des activités de développement », notamment le renforcement des capacités nationales, le renforcement de l'appropriation des programmes par les pays, la promotion et l'encouragement d'un cadre d'intervention favorable, l'élaboration de solutions Sud-Sud, la promotion de l'égalité des sexes et la constitution de partenariats stratégiques;

5. Saluer les initiatives prises pour créer de nouveaux partenariats et développer la teneur de l'action menée par les Volontaires des Nations Unies pour promouvoir le volontariat à l'appui des pays de programme, et réaffirmer l'importance que revêt le Fonds bénévole spécial pour aider les VNU à continuer de progresser dans ces secteurs;

6. Constaté avec satisfaction l'engagement des Volontaires des Nations Unies à mettre en place un plan d'action visant à augmenter le pourcentage de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies en service;

7. Réaffirmer son soutien au Programme des Volontaires des Nations Unies en tant qu'organe chargé de coordonner les activités de suivi de l'Année internationale des Volontaires des Nations Unies, et l'appuyer dans l'élargissement de son rôle à cet égard, conformément à la résolution 60/134 de l'Assemblée générale.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Volontariat et développement : évolution du rôle des VNU	4
III. Le cadre de résultats	5
IV. Vue d'ensemble, 2004-2005	7
A. Principales caractéristiques	8
B. Activités de programme	9
C. Enseignements retenus des études et évaluations	20
V. Gestion des ressources	22
A. Ressources financières	22
B. Ressources du Programme des Volontaires des Nations Unies	23
VI. Problèmes à régler et possibilités à exploiter	23

I. Introduction

1. Le présent rapport traite des activités menées par le Programme des Volontaires des Nations Unies durant l'exercice 2004-2005. Il met en lumière l'ampleur et la variété des activités appuyées par les VNU qui contribuent à renforcer les liens entre volontariat et développement tout en soulignant l'augmentation constante et notable du nombre de volontaires mobilisés et déployés par le programme.

2. Dans sa décision 2004/16, le Conseil d'administration engageait les Volontaires des Nations Unies à améliorer les analyses pour permettre une compréhension approfondie des activités des VNU et de leur effet. Pour répondre à cette requête, le corps du présent rapport a été organisé autour : a) du rôle des VNU dans l'établissement de liens entre le volontariat et la paix et le développement, et du modèle d'organisation correspondant; b) d'un cadre de résultats axé sur les contributions spécifiques que les VNU apportent aux objectifs généraux concernant la paix et le développement; c) d'une vue d'ensemble des caractéristiques principales et des activités spécifiques du programme donnant des exemples types qui illustrent la nature et la pertinence du modèle d'organisation et les domaines de contribution spécifique.

3. Des consultations menées auprès des principales parties prenantes ont confirmé que l'approche décrite ci-avant était appropriée et améliorerait l'analyse des activités des VNU, permettant une meilleure compréhension de leur effet.

II. Volontariat et développement : évolution du rôle des VNU

4. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent le fondement de la mission des VNU consistant à contribuer par le volontariat à un développement humain durable, notamment en mobilisant des bénévoles. Au cœur de la démarche des VNU est la conviction que le travail accompli bénévolement par des millions de personnes dans les pays de programme et ailleurs constitue une ressource largement sous-estimée et sous-utilisée, qu'il convient de mobiliser de manière stratégique si l'on veut relever le défi que représente la réalisation des OMD. L'Année internationale des volontaires, en 2001, a mis en lumière l'importance et la grande diversité des avantages économiques et sociaux que pouvait apporter le volontariat. Bien compris et soutenu de manière appropriée, le volontariat peut favoriser l'autonomisation, une large maîtrise locale des activités et la participation des personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion. Il peut extraire les populations déshéritées de leur condition de bénéficiaires passifs pour en faire des acteurs de leur propre développement.

5. Une étape importante pour les VNU durant l'exercice biennal a consisté à assumer la responsabilité de donner suite à la requête de l'Assemblée générale qui demandait que le Secrétaire général rende compte, à sa soixantième session, de l'application de la résolution 57/106 sur le suivi de l'Année internationale des volontaires. Pour établir ce rapport, les VNU ont entrepris une enquête mondiale couvrant un large éventail de parties intéressées comprenant des États, des organismes des Nations Unies, des représentants de la société civile, des parlementaires, des représentants des médias, des universitaires et des représentants

du secteur privé. Une enquête a aussi été menée sur Internet afin de recueillir des informations auprès du grand public. Le rapport qui en a résulté (A/60/128) a fait observer que la plupart des recommandations avancées dans la résolution 57/106 étaient suivies par les gouvernements et par les organismes des Nations Unies mais qu'il existait des variations considérables d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, ce qu'il fallait rectifier si l'on voulait que le volontariat concoure réellement à la réalisation des tâches ardues auxquelles doit faire face le monde d'aujourd'hui.

6. Dans sa résolution 60/134 adoptée le 16 décembre 2005 et coparrainée par 84 États Membres, l'Assemblée générale a réaffirmé que le volontariat était un élément important de toute stratégie de lutte contre la pauvreté, et mis l'accent sur la contribution des VNU. Elle a invité les VNU à poursuivre leur action pour faire mieux connaître le volontariat, enrichir les sources d'information disponibles et les ressources des réseaux, apporter une coopération technique aux pays en développement dans le domaine du volontariat et renforcer la coordination parmi les acteurs intervenant sur le terrain.

7. Sur cette base et compte tenu des dispositions réglementaires intergouvernementales antérieures, le Programme des Volontaires des Nations Unies s'efforce de plus en plus activement à faire en sorte que le volontariat sous toutes ses formes – assistance mutuelle et initiative personnelle, philanthropie et prestation de services, plaidoyer et mobilisation – soit un activateur des « moteurs de l'efficacité du développement » identifiés par le PNUD, à savoir le renforcement des capacités nationales, le renforcement de l'appropriation des programmes par les pays, la promotion et l'encouragement d'un cadre d'intervention favorable, l'élaboration de solutions Sud-Sud, la promotion de l'égalité des sexes, et la constitution de partenariats stratégiques. En exploitant, et en développant, le fonds de connaissances, d'entreprises d'utilité publique et de solidarité d'un pays, le volontariat aide à établir des capacités durables et renforce les valeurs fondées sur la collaboration et le partenariat. Ces capacités et ces valeurs joueront un rôle important en ce qui concerne le degré de réalisation des OMD.

8. Dans ce contexte, le modèle d'organisation des VNU a été élaboré autour des trois domaines d'intervention suivants : a) plaidoyer mondial en faveur du volontariat et du développement, b) intégration du volontariat dans la planification du développement et c) mobilisation des volontaires au service de la paix et du développement. Ces domaines sont détaillés dans la partie « Caractéristiques principales » du chapitre IV, avec des exemples illustrant leur nature et leur pertinence (se reporter aussi au tableau A de l'annexe 1).

III. Le cadre de résultats

9. Donnant suite à la demande du Conseil d'administration, le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a entrepris, en appliquant des approches axées sur les résultats, d'évaluer ses programmes tout en soulignant leur caractère spécifique. Le principe qui a guidé l'évaluation a toujours été, par souci de clarté, de simplification et d'harmonisation, d'aligner le cadre de résultats propre au Programme des VNU avec le Plan de financement pluriannuel qui comporte cinq domaines d'intervention, 30 lignes de service et six « moteurs » intersectoriels de l'efficacité du développement, en précisant que la spécificité du Programme des

VNU en constituait un autre volet. Le cadre ainsi établi repose sur les liens existant entre le Programme des VNU avec le PNUD, dans la mesure notamment où ils reflètent l'appui du PNUD à l'ensemble du système des Nations Unies. Le PNUD administre le Programme des VNU et fournit, au niveau mondial, la plate-forme et le réseau mondial pour la mise en œuvre du programme ainsi que des liens avec les responsables gouvernementaux dans les pays de programme, ce qui garantit la transposition à plus grande échelle et la durabilité des contributions des VNU.

A. Domaines où la contribution du Programme est marquante

10. Les contributions marquantes qu'apportent le Programme des VNU, les Volontaires des Nations Unies et d'autres volontaires associés aux VNU, permettent d'obtenir une gamme de produits qui concourent à la réalisation des OMD (voir également annexe 1, tableau B). Des exemples concernant des pays en développement sont donnés au chapitre IV du présent rapport. Ces produits peuvent être réalisés grâce à l'association puissante que constituent les Nations Unies – représenté par NU – et les Volontaires – représenté par V –, deux composantes qui se renforcent mutuellement et apportent une valeur ajoutée, encore que le Programme des VNU garde son caractère distinctif. La composante Nations Unies confère au Programme autorité, légitimité, neutralité et universalité et lui offre des possibilités de transposer à grande échelle les initiatives fructueuses. Elle permet également de mener des activités de plaidoyer dans les pays pour que dans les politiques et la programmation, une plus large place soit faite au volontariat afin qu'il contribue pleinement au développement du pays. Les Volontaires et le volontariat, permettent d'aborder un très grand nombre de questions dans un esprit de solidarité, de faire preuve d'engagement, de détermination, de dévouement et de pragmatisme et d'adopter des démarches axées sur la population permettant de mettre en œuvre les moteurs de l'efficacité du développement mentionnés plus haut.

11. Dans ce contexte et compte tenu du fait que d'autres départements, institutions, organismes, fonds et programmes des Nations Unies avec lesquels le Programme a établi des partenariats ont leurs cadres de résultats auxquels il faut s'adapter, les domaines où le Programme des VNU apporte une contribution marquante sont les suivants :

Accès aux services et prestation des services

12. Il s'agit ici de permettre aux groupes et communautés désavantagés d'avoir un plus large accès aux services et d'améliorer la prestation de services. Dans une optique communautaire, cela consiste à améliorer considérablement le fonctionnement des organisations faisant appel à des volontaires, y compris les moyens dont les intérêts des parties prenantes sont pris en compte; assurer une meilleure diffusion aux communautés de l'information concernant les services disponibles et les conditions pour y avoir accès et encourager le partage des connaissances au sein des communautés et entre elles. Pour les prestataires de services, il s'agit de mieux comprendre les besoins des populations locales, d'améliorer les méthodes de prestation et de faciliter la coordination entre les divers organismes. Le PVNU a généralement travaillé avec les groupes cibles pour les aider à mieux définir leurs demandes de services et avec les prestataires de services pour faire en sorte qu'ils comprennent mieux les besoins locaux et puissent les prendre en compte lors de la programmation des services à fournir.

Inclusion et participation

13. Il s'agit ici de favoriser la participation de toutes les parties prenantes, notamment des personnes désavantagées aux processus qui concernent leur bien-être. Les moyens d'action sont les suivants : fournir l'information sur les possibilités et les conditions de la participation; mettre en place des stratégies et procédures durables de participation; établir et renforcer des réseaux horizontaux afin de faciliter la participation des groupes cibles aux processus de prise de décisions; et veiller à la mise en place de mécanismes ayant pour objet de faciliter le dialogue à divers niveaux de la prise de décisions. Le rôle multiforme joué par les VNU au cours de processus électoraux illustre très bien la valeur ajoutée qu'ils apportent dans ce domaine. D'autres exemples qu'on peut citer sont les efforts déployés par les VNU pour faire en sorte que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et celles infectées par le VIH/sida et d'autres groupes vulnérables fassent partie des groupes de travail bénévoles qui s'occupent de questions de développement données.

Mobilisation des communautés par une action volontaire

14. Il s'agit de favoriser la mobilisation des communautés grâce à l'action volontaire pour traiter de questions de développement. Les actions consistent à faire prendre une plus grande conscience aux communautés des questions d'intérêt mutuel et des diverses façons de les aborder; à renforcer la capacité locale d'élaborer des propositions de projets et de gérer leur exécution; à améliorer le travail en réseau et la communication entre les populations locales; à établir des systèmes qui favorisent l'interaction et le partage des connaissances; à familiariser les populations locales avec de meilleures méthodes d'action collective; à renforcer l'encadrement au niveau des communautés; et à créer ou améliorer les outils disponibles localement pour documenter les processus et réalisations. Un exemple à cet égard est l'appui que fournit le Programme des VNU pour la mise en œuvre d'initiatives d'auto-assistance dans de nombreux domaines, par l'intermédiaire de groupes de volontaires locaux possédant les aptitudes requises et dotés des moyens appropriés, cet appui débouchant sur une plus grande autonomie.

IV. Vue d'ensemble, 2004-2005

15. Les principales caractéristiques des trois domaines d'intervention du plan d'activités des VNU qui se renforcent mutuellement et sont interreliés sont décrites ci-après aux rubriques : A. Principales caractéristiques. Exemples typiques des domaines de contribution marquantes et leur lien avec les objectifs du Plan pluriannuel de financement respectifs sont décrites sous la rubrique : B. Activités de programme. Il importe de noter à cet égard que le présent rapport est complété par le rapport sur le plan de financement pluriannuel sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD (DP/2006/35), qui porte également sur les contributions des VNU.

A. Principales caractéristiques

Plaidoyer en faveur du volontariat au service du développement au niveau mondial

16. En tant que point focal pour l'Année internationale des Volontaires et en raison du rôle qu'il joue dans les activités de suivi, le Programme des VNU est devenu l'avocat du volontariat en tant que moyen de développement durable, d'un bon coût-efficacité et culturellement adapté. Le principe de base est que le volontariat existe partout et est facilement mobilisable mais il doit être reconnu et appuyé pour qu'on puisse en tirer pleinement parti. Les activités de plaidoyer consistent à encourager une politique et une législation qui favorisent le volontariat; à participer aux manifestations mondiales sur le volontariat et le développement en tant qu'organisateur, coorganisateur, participant ou observateur; à appuyer la recherche visant à évaluer l'impact du volontariat et publier des rapports sur différents aspects des activités entreprises dans le cadre du volontariat; à constituer des alliances avec des partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies; à entreprendre des activités dans le domaine de la communication, en particulier en gérant le site Web du Volontariat dans le monde, en produisant des publications, en menant des campagnes auprès des populations et des campagnes de sensibilisation des médias; et à servir de point focal du système des Nations Unies pour la Journée internationale des Volontaires et le suivi de l'Année internationale des Volontaires. Il y a eu des activités de plaidoyer efficaces comme l'attestent les nombreuses références au volontariat que comporte le document issu de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe, Japon en 2005 et l'organisation conjointe par le Gouvernement pakistanais et le système des Nations Unies de la première Conférence internationale sur le thème du volontariat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à Islamabad en décembre 2004.

Intégrer le volontariat dans la programmation du développement

17. Après les années qui ont suivi 2001, les VNU ont redoublé d'efforts pour inclure les contributions des volontaires dans les activités qui concourent à la réalisation des OMD. Le Fonds bénévole spécial appuie des activités pilotes novatrices qui illustrent la valeur ajoutée qu'apporte le volontariat, compte tenu notamment des activités entreprises par des partenaires dans le cadre d'initiatives mises en œuvre par des Volontaires dans le but de réaliser les OMD. Le Programme des VNU encourage les partenaires à intégrer le volontariat dans la programmation du développement, y compris les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le rôle que le volontariat joue dans le développement a été abordé dans les rapports nationaux sur le développement humain de pays comme l'Afrique du Sud, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur, le Honduras, l'Indonésie, les Philippines, la Serbie-et-Monténégro et le Yémen ainsi que dans des rapports similaires en Inde au niveau des États.

Mobiliser les Volontaires en faveur du développement et de la paix

18. Ce qui demeure une importante caractéristique du Programme des VNU, ce sont les milliers d'hommes et de femmes qualifiés sur le plan professionnel, expérimentés et dévoués représentant quelque 170 nationalités qui servent comme Volontaires dans des programmes et projets financés par le système des Nations

Unies dans plus de 140 pays. Durant l'exercice biennal, le nombre de missions s'est accru de 45 % pour atteindre 8 470 en 2005 tandis que les effectifs de Volontaires ont augmenté de 44 %, passant à 8 122, ce qui ne s'était jamais vu depuis que le programme existe. L'annexe 2 donne une vue d'ensemble par région.

19. Grâce à la complémentarité entre Volontaires internationaux et Volontaires nationaux, les contributions des VNU deviennent de plus en plus importantes. Les Volontaires qui sont affectés dans leur pays d'origine contribuent à renforcer les capacités nationales et en 2005, leur nombre est passé à environ 3 250, ce qui faisait que leur pourcentage global était d'environ 40 % dans le nombre total des Volontaires des Nations Unies. Soixante-deux pour cent des Volontaires internationaux des Nations Unies venaient de pays en développement et étaient affectés dans d'autres pays en développement, ce qui montre que le Programme des VNU est une expression concrète de la coopération Sud-Sud.

20. Le Programme des VNU est déterminé à assurer la pleine participation des femmes. Les femmes Volontaires des Nations Unies représentent 37 % dans l'ensemble des missions. L'objectif visé en matière de parité est de porter ce pourcentage à 40/45 % pour l'exercice biennal 2006-2007 et de le faire passer à 45/50 % durant l'exercice 2008-2009.

21. Comme le présent rapport le montre, le Programme des VNU est de plus en plus sollicité pour aider les pays de programme à mettre en place des capacités nationales leur permettant de mobiliser des volontaires au niveau local, notamment pour la mise en place de centres et de réseaux de volontaires nationaux, de programmes pour jeunes volontaires, d'initiatives concernant des volontaires universitaires et de programmes d'échange de volontaires dans les pays et entre les pays. Qui plus est, un nombre croissant de Volontaires des Nations Unies mobilisent eux-mêmes des volontaires localement dans le cadre des tâches qui leur sont assignées et/ou leurs modalités d'intervention. Le Programme des VNU met en œuvre de nouvelles formes d'affiliation volontaire avec le Programme, notamment sous forme de stagiaires et d'associés VNU parmi lesquels des milliers de volontaires en ligne. Les paragraphes 72 et 73 traitent de ces modalités nouvelles.

B. Activités de programme

22. On trouvera dans la présente section des exemples de contributions marquantes que les VNU apportent au développement. Les activités décrites illustrent les trois domaines où les interventions des VNU constituent des contributions marquantes ainsi que la valeur qu'ils ajoutent aux cinq objectifs de développement énoncés dans le plan de financement pluriannuel, en particulier, et à l'efficacité du développement, en général.

Objectif 1. Réaliser les OMD et réduire la pauvreté humaine

23. La contribution des VNU à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD repose largement sur le principe que les objectifs nationaux de développement doivent être réalisés dans les communautés locales. Environ 30 % des missions de Volontaires des Nations Unies consistent à renforcer les capacités de diverses parties prenantes au niveau local, aussi bien du secteur public que privé, pour qu'elles tirent profit des possibilités de s'engager dans la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté. Les domaines en question sont notamment le développement urbain,

les microentreprises, les programmes en faveur des jeunes, les technologies de l'information et de la communication, le renforcement des capacités du secteur public dans le domaine de la prestation de services, l'engagement social des entreprises et l'autonomisation de la société civile.

Accès aux services et prestation de services

24. En ce qui concerne l'accès aux services et la prestation de services, le premier exemple à citer est celui de l'Éthiopie. Dans le cadre de la décentralisation fédérale, les régions du pays se heurtent à d'énormes difficultés pour produire et gérer leurs ressources de développement. En partenariat avec le PNUD et le Gouvernement, plus de 100 VNU éthiopiens aident à renforcer les capacités des administrations régionales de fournir des services et de mettre en place des infrastructures. Les Volontaires ont contribué à améliorer la coordination de l'aide et la gestion financière, à renforcer la participation des communautés à la planification du développement et à la mise en œuvre et à améliorer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMD. Ils conçoivent des systèmes visant à améliorer l'accès à l'information et son exploitation commune, ils ont notamment créé une plate-forme gouvernementale électronique contenant des données sociales et économiques et un réseau sur Internet reliant 200 établissements d'enseignement secondaire aux fins de la communication et de l'apprentissage interactifs. Un autre exemple est le Burkina Faso où des Volontaires VNU de la région des Hauts-Bassins renforcent les structures locales pour aider les jeunes déshérités et mieux assurer leur réinsertion économique et sociale. Ils encouragent la coordination et le dialogue systématique entre la société civile et les services publics et renforcent les capacités des organisations communautaires de dispenser une éducation, une formation professionnelle et des services de conseils aux jeunes, dont 70 % sont des femmes. Certains de ces jeunes se sont lancés dans des activités génératrices de revenus grâce à des subventions d'un petit montant qui leur ont été accordées.

25. La participation des jeunes aux initiatives locales visant à réduire la pauvreté dans leur propre pays est un facteur de croissance pour le Programme des VNU. Un exemple de réussite à cet égard est la Bolivie où dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les VNU ont aidé à élaborer un programme visant à mobiliser 1 100 étudiants des universités, dont la moitié des femmes, afin qu'ils aident 175 municipalités à réduire la pauvreté. Par exemple, des Volontaires étudiants ont aidé une municipalité à installer sa première base de données complète sur les coopératives rurales, ce qui lui permet maintenant de mieux cibler la planification des politiques et les services. Le Programme des VNU aide à mettre en place des programmes similaires au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Guatemala et en République dominicaine.

26. Le Programme des VNU continue d'aider des pays en développement à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement. Un exemple en est l'expansion continue du réseau d'universités dans le cadre de l'initiative des Nations Unies concernant les services d'information et de technologie, qui permet à des étudiants et au personnel universitaire de faire appel à des volontaires pour partager avec d'autres pays des compétences en matière de TIC. Quarante-trois universités participent à ce programme – dont près de la moitié sont situées dans des pays de programme. En Jordanie, par exemple, les universités membres du réseau collaborent avec le Fonds des Nations unies pour la

femme (UNIFEM) dans le cadre d'une « initiative de e-village » qui offre plus d'opportunités économiques et sociales aux femmes rurales d'obtenir l'information sur leurs produits et de commercialiser leurs produits et services en ligne. Le Programme des VNU noue également des partenariats avec le secteur privé dans le domaine des TIC. Un exemple en est une société française de télécommunications dont les volontaires ont, dans le cadre de l'initiative du Programme des VNU concernant les sociétés et le secteur privé, renforcé les capacités en matière de TIC de la société civile au Bénin, en réalisant des connexions Internet à faible coût ainsi qu'un réseau d'intranet pour assurer une communication plus rapide et permettre de partager l'information.

Inclusion et participation

27. Comme le nombre de citoyens dans le monde va en augmentant, il devient de plus en plus difficile d'intégrer les pauvres vivant en milieu urbain dans le processus de développement. Le programme des Volontaires des Nations Unies y contribue notamment par son dispositif de volontariat urbain en Équateur, en Jamaïque et au Yémen, qui mobilise les ressources locales afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes. Les organisations de proximité et les pouvoirs publics locaux unissent leurs efforts pour dresser des états des lieux et élaborer des plans, favorisant ainsi le volontariat dans le cadre de projets d'amélioration des quartiers. Ainsi, l'Équateur a vu naître des antennes de volontariat dans ses villes : il s'agit de structures pérennes qui favorisent le dialogue entre les acteurs du secteur et qui mobilisent les efforts des citoyens pour lutter contre la pauvreté urbaine. Vu son succès dans une municipalité équatorienne, cette formule a été reproduite ailleurs dans le pays et chez son voisin le Pérou.

Mobilisation locale par l'action bénévole

28. Coopérant avec l'UNICEF dans la lutte contre la mortalité infantile au Mali, les VNU aident à mobiliser des milliers de familles dans six districts sanitaires. À titre d'exemple, ils ont tissé un réseau réunissant plus de 5 000 animateurs associatifs qui enseignent aux ménages des pratiques favorisant la santé infantile, par exemple la prévention des maladies, une bonne nutrition et l'hygiène. Dans les districts concernés, la mortalité infantile a reculé de 21 % en trois ans – soit 12 points de plus que dans les districts ne bénéficiant pas d'une aussi forte mobilisation locale axée sur le volontariat. Par ailleurs, l'incidence du paludisme a fléchi et la vaccination des enfants a augmenté. La mobilisation d'animateurs associatifs volontaires fait désormais partie intégrante des programmes de santé infantile, élargis à six autres districts.

29. En Ukraine, les VNU concourent au développement local dans les zones les plus touchées par la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et par l'effondrement économique qui s'est ensuivi. Avec le soutien financier du Fonds bénévole spécial et en coopération étroite avec les pouvoirs publics locaux, les VNU permettent d'améliorer la conception et la réalisation de projets de proximité qui relèvent le niveau de vie. Quelque 200 brigades de citoyens ont été mises sur pied et elles sont à pied d'œuvre dans le cadre de plus de 125 actions locales tendant à améliorer le cadre de vie : installer des marchés, reconstruire des écoles, des postes sanitaires et des maternités, améliorer les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les systèmes de chauffage, etc.

30. Les VNU aident les organisations qui font appel à des bénévoles à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en offrant conseils et appui technique. Ainsi, au Guatemala, un réseau national de volontaires a été créé et, au Soudan, un forum a été constitué pour coordonner et organiser les activités bénévoles à l'échelon local et national. Grâce à ce forum, un colloque national sur le volontariat pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'est déroulé avec succès en 2005, dans le sillage d'une conférence internationale tenue à Islamabad sur le même thème (voir le paragraphe 16).

Objectif 2. Promotion de la gouvernance démocratique

31. Les VNU apportent depuis longtemps leur concours aux initiatives en faveur de la gouvernance démocratique, souvent à l'échelle locale. Pendant l'exercice biennal, les VNU ont consacré 18 % de leurs missions à ces activités, notamment la décentralisation et la gouvernance locale, les élections, la justice et les droits de l'homme, la réforme de l'administration publique et les mesures de lutte contre la corruption. Ils ont ainsi contribué au renforcement des institutions publiques qui assurent les services essentiels et aidé les groupes défavorisés à mieux définir et exprimer leurs besoins, et à mettre en route et à suivre les initiatives de développement. Ils ont favorisé l'intégration sociale en aménageant des dispositifs qui encouragent la participation des acteurs en marge des processus décisionnels publics.

Accès aux services et prestation de services

32. Les VNU ont contribué à améliorer l'accès aux services et la prestation de services, notamment au Niger, en formant aux questions budgétaires et financières plus d'un millier d'élus locaux de 2004 afin d'améliorer la perception des impôts. Le district de Mayahi, à titre d'exemple, a vu ses recettes fiscales augmenter de 30 %, ce qui a permis de financer l'amélioration des services locaux.

33. La surveillance du respect des droits de l'homme et la protection de ces droits ont une importance primordiale lorsqu'il y a conflit. Au Darfour (Soudan), par exemple, les VNU auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan ont été parmi les premiers à enquêter sur d'éventuelles violations des droits de l'homme. Installés dans certaines des zones les plus isolées et collaborant étroitement avec les organisations et les responsables locaux, ils ont interrogé des victimes, signalé des cas de violations des droits de l'homme et suivi la situation avec la police, les services de sécurité nationaux et le personnel pénitentiaire. Ils ont également mis au point et réalisé des programmes de formation en matière de droits de l'homme et recueilli des indicateurs des droits de l'homme, y compris des indicateurs ventilés par sexe.

Inclusion et participation

34. Le bon déroulement des élections est un volet essentiel de la gestion des affaires publiques. Pendant l'exercice biennal, les VNU se sont employés, à grande échelle, à renforcer les capacités nationales dans le cadre de la plupart des processus électoraux majeurs bénéficiant du soutien des Nations Unies. Le nombre des VNU participant à des activités électorales a augmenté de 64 % par rapport à la période biennale précédente. Plus de 1 200 d'entre eux ont été affectés à 10 missions électorales des Nations Unies, et ils représentaient souvent la majorité du personnel

électoral à l'échelle locale. Ils se consacraient à l'instruction civique et à l'éducation des électeurs, organisaient l'inscription des électeurs, préparaient les élections et assuraient un soutien logistique.

35. Plus de 600 VNU ont collaboré avec le PNUD et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan afin de faciliter l'inscription des électeurs dans le cadre des premières élections libres en 2004. Déployés dans les provinces, ils ont facilité l'inscription sur les listes électorales de plus de 10 millions de personnes, tout en dispensant une éducation civique dans les villages reculés et en formant des dizaines de milliers d'agents électoraux. Les VNU étaient pour moitié des ressortissants afghans, formés à la gestion du centre des inscriptions. Ceux-ci ont par la suite assumé des responsabilités dans l'inscription des électeurs en 2005, au sein de la Commission électorale nationale. Plus de 180 VNU faisant fonction d'agents électoraux auprès de la Mission des Nations Unies au Libéria ont concouru au bon déroulement des élections présidentielles et parlementaires en octobre 2005. Ils ont joué un rôle crucial dans l'inscription des électeurs dans les grandes villes, les villages reculés et les camps de déplacés, mené des campagnes d'éducation civique et formé quelque 18 500 agents électoraux à tous les aspects des préparatifs électoraux.

36. Dans certains pays, comme la République démocratique populaire lao, qui font des efforts de décentralisation, la population, surtout les pauvres, a peu d'occasions de participer à la prise de décisions officielles. Pour y remédier, les VNU se fondent sur une longue tradition de solidarité (« *asamak* ») dans ce pays pour faire participer les populations locales à l'élaboration, à la définition, à la gestion et au suivi de projets de lutte contre la pauvreté. Des agents publics et des citoyens bénéficient d'une formation et d'une aide pour recueillir et analyser ensemble les données sur la pauvreté, établir des plans de participation des villages et mettre en place un centre d'information des citoyens. Les volontaires apportent leur soutien à des mécanismes de dialogue qui favorisent l'intégration, comme les réunions publiques où les citoyens peuvent prendre part aux débats sur les budgets publics, les services publics et les indicateurs de suivi de la prestation des services. La délégation du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, qui a participé à une tournée d'inspection en 2005, a loué les VNU pour leurs efforts auprès des populations locales, disant qu'ils méritaient d'être reproduits dans d'autres pays et qu'il convenait de les faire connaître grâce aux réseaux de savoirs.

37. Les mécanismes de gestion des affaires publiques et les méthodes de consultation doivent faire participer les femmes, les minorités ethniques et les autres acteurs qui sont souvent exclus de la prise de décisions. Les efforts des VNU dans ce domaine ont conduit, par exemple, à la signature d'un accord avec UNIFEM en 2005 pour lancer un nouveau partenariat de programmation destiné à faire prendre en compte l'égalité des sexes dans les budgets des pouvoirs publics locaux et à reconnaître les contributions volontaires des femmes au développement en Amérique latine. Dans la Mission des Nations Unies dans la République démocratique du Congo, avant le référendum constitutionnel national de 2005, quelque 150 VNU ont eu pour mission d'assurer la participation des femmes. Les volontaires, dont près de la moitié étaient des femmes, ont œuvré dans des régions reculées afin de donner à des centaines de groupes locaux les informations et les outils nécessaires pour encourager les femmes à voter. Grâce à ces efforts, un grand nombre de femmes (60 % de l'ensemble des votants) se sont présentées aux urnes. En Équateur, les VNU se sont associés au programme de renforcement des droits de

l'homme du PNUD et au Haut Commissariat aux droits de l'homme pour dispenser une formation aux droits de l'homme à 500 représentants des peuples autochtones, y compris des femmes, et mettre en place des mécanismes de dialogue entre eux et les institutions locales.

38. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) avait pour objectif à long terme de faire participer les citoyens guatémaltèques à la vie politique, à tous les échelons, de manière pacifique et durable. Pendant plus de 10 ans, quelque 430 VNU ont facilité la vérification du respect des droits de l'homme à l'échelle locale. En 2004, dernière année de la Mission, 60 VNU nationaux, provenant de toutes les régions du pays – des autochtones pour plus de la moitié –, ont été recrutés, ce qui a marqué une étape essentielle dans la transition vers une prise en charge locale. Ils ont transmis leurs connaissances techniques et leurs compétences en matière de droits de l'homme, de consolidation de la paix et de gouvernance locale à leurs organisations et collectivités. Dans son rapport sur la MINUGUA à l'Assemblée générale (A/59/746), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a affirmé que cette initiative était l'un des plus beaux succès et qu'elle était reproductible au sein d'autres missions.

39. La désaffection des jeunes à l'égard de la politique représente un problème de gouvernance nationale. Dans ce domaine, les VNU se sont efforcés, par exemple au Kirghizistan, de lutter localement contre l'apathie des jeunes électeurs, qui représentent 40 % de la population. Apportant leur concours à un programme lancé en 2005 par le PNUD, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des partenaires nationaux, des VNU du Kirghizistan ont collaboré avec des organisations locales dans 200 communes rurales pour favoriser la participation de la jeunesse aux élections locales. Ils ont aidé à constituer 150 groupes de jeunes et plus de 7 000 jeunes ayant adhéré à de tels groupes ont établi des plans de développement de leur village et rencontré plus de 400 candidats et nouveaux élus pour discuter des priorités locales. Un sondage réalisé par la suite auprès des jeunes a fait ressortir qu'ils étaient désormais deux fois plus nombreux à se sentir en mesure d'influencer la prise de décisions, et qu'ils seraient 15 % plus nombreux à voter que lors des élections présidentielles tenues pendant l'année.

Mobilisation locale par l'action bénévole

40. Les VNU aident à prolonger à l'échelle infranationale l'action des institutions de défense des droits de l'homme et de la justice. En Ouganda, par exemple, ils ont contribué au renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme dans les zones sortant d'un conflit. Faisant appel aux pratiques locales en matière de volontariat, ils ont aidé les citoyens à constituer des groupes d'action volontaires, les formant pour qu'ils défendent les droits de l'homme, suivent la situation dans leur village et signalent d'éventuelles violations pour le compte des victimes. Cette mobilisation locale a fait augmenter de manière sensible la dénonciation des atteintes aux droits de l'homme. Les groupes volontaires sont une mine de savoir et ils ont un ancrage local qui est susceptible de subsister lorsque cessera l'intervention extérieure.

41. En Égypte, une stratégie d'action de proximité fondée sur les droits de l'homme, qui vise à abolir la mutilation génitale des femmes, bénéficie du soutien des VNU dans le cadre d'une collaboration avec le PNUD. Des VNU nationaux interviennent en qualité de jeunes responsables dans les villages pour sensibiliser les

esprits aux conséquences pour la santé des mutilations génitales et pour lutter contre les pressions sociales qui s'exercent sur les fillettes et les femmes. S'adressant à leurs pairs, ils ont mobilisé plus d'un millier de jeunes pour diffuser ce message à plus grande échelle. Plusieurs villages ont déclaré publiquement qu'ils renonçaient aux mutilations génitales féminines, et des partenaires nationaux ont fait savoir qu'ils envisageaient de reproduire dans d'autres domaines de la défense des droits des enfants et des femmes cette démarche consistant à mobiliser de jeunes responsables locaux.

Objectif 3. Gestion des ressources énergétiques et de l'environnement pour un développement durable

42. Les VNU concourent à la réalisation de cet objectif, notamment en faisant de la pérennisation de l'environnement un objectif premier et une occasion de poursuivre d'autres buts, comme la création d'emplois, en améliorant la gestion des affaires locales et en favorisant le dialogue interculturel. Outre les missions des VNU, il y a eu des apports volontaires en faveur de la gestion de l'environnement qui sont venus du secteur privé et d'une foule de bénévoles à l'échelle locale dans des domaines tels que la dégradation des sols, la gestion des déchets et l'utilisation rationnelle de l'eau.

Accès aux services et prestation de services

43. L'accès aux services et la prestation de services se sont améliorés, par exemple, à Sri Lanka, où les VNU et le PNUD unissent leurs efforts pour réaliser un programme de microfinancement financé par le Fonds pour l'environnement mondial afin d'aider les organisations locales dans les régions touchées par le tsunami dans l'océan Indien à reconstruire le littoral. Les VNU renforcent leur capacité de planifier et de mener des initiatives et de mobiliser la population locale.

Inclusion et participation

44. Les populations riveraines du Mékong sont fortement tributaires, pour leur subsistance, de l'exploitation durable des ressources naturelles. Au Cambodge, dans la République démocratique populaire lao et en Thaïlande, les VNU aident les ruraux à comprendre les modes d'exploitation antagoniques et nuisibles du fleuve et à y remédier. Dans le cadre d'une initiative parrainée par le PNUD et destinée à favoriser le dialogue avec les populations, et en collaboration avec leurs homologues nationaux, des VNU de ces trois pays favorisent la création de groupes d'entraide pour mener des actions dans des domaines tels que la protection des rives, la conservation des stocks de poissons, le contrôle de la qualité de l'eau et le développement d'un tourisme durable. Ils ouvrent aussi des possibilités de dialogue sur l'aménagement de l'environnement entre la population locale et les pouvoirs publics locaux ainsi qu'entre les populations de part et d'autre du fleuve. Un atelier qui a réuni en 2005 les différentes parties intéressées, dont les pouvoirs publics et la société civile, a conclu que les VNU jouaient un rôle crucial en faisant participer les acteurs locaux aux dialogues et aux mécanismes qui intéressent l'aménagement de l'environnement.

Mobilisation locale par l'action bénévole

45. La désertification est une cause et une conséquence majeures de la pauvreté rurale. En partenariat avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le PNUD, les VNU ont introduit une nouvelle méthode de lutte contre le chômage des jeunes au Cap-Vert. En collaboration avec les maisons nationales de la jeunesse dans tout le pays, ils ont contribué à la création d'un corps de jeunes volontaires pour l'environnement afin de mobiliser de jeunes chômeurs dans la lutte contre la dégradation des sols. Les volontaires, des femmes surtout, apprennent à réaliser des projets rémunérateurs respectueux de l'environnement. Donnant un nouvel élan à la tradition d'entraide du Cap-Vert (« djunta mô » en créole), le corps de volontaires a suscité un nouveau dialogue national sur le bénévolat et sur l'élaboration d'une loi relative au volontariat et d'un programme national de volontariat.

46. Les VNU mobilisent des volontaires dans le cadre de leur initiative concernant les entreprises privées afin de favoriser le respect de l'environnement à long terme. En Guinée-Bissau, par exemple, ils coopèrent avec une société internationale française de gestion des services publics pour améliorer la gestion des déchets à l'échelle locale. En collaboration avec les autorités locales, les volontaires rattachés à des entreprises mettent leur savoir technique au service d'organisations locales tandis que les VNU aident à mettre sur pied un dispositif local pour suivre et améliorer la collecte et l'élimination des ordures.

Objectif 4. Prévention des crises et relèvement

47. L'expérience que les VNU ont accumulée dans les efforts de redressement à la suite de catastrophes naturelles ou de crises qui sont le fait de l'homme est précieuse pour ses partenaires. Environ 43 % des missions des VNU ont contribué aux actions des organismes des Nations Unies qui se consacrent à l'action humanitaire et au maintien de la paix et de leurs partenaires nationaux dans une centaine de pays. Ils concourent à la prestation de services essentiels et renforcent les infrastructures et les capacités matérielles et institutionnelles permettant de surmonter les crises. Les VNU s'attachent à la construction du tissu social en favorisant une mobilisation des volontaires par laquelle les citoyens peuvent participer aux actions de prévention, de réparation et de redressement.

Accès aux services et prestation de services

48. Pendant l'exercice biennal, les VNU, dans nombre de situations de crise humanitaire, ont su déployer de manière rapide et flexible des professionnels expérimentés et qualifiés. Dans les 48 heures qui ont suivi le tsunami dans l'océan Indien, des spécialistes faisant partie des VNU sont intervenus depuis l'Inde dans les pays sinistrés pour participer aux secours. Ils ont immédiatement renforcé les capacités de leurs homologues nationaux et des organismes des Nations Unies, dont les bureaux des Nations Unies, en Inde, en Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka pour évaluer l'étendue des dégâts et les besoins et pour canaliser plus efficacement l'aide vers les blessés et les déplacés. Les volontaires ont aidé à coordonner les communications entre les équipes de secouristes et mis leur savoir-faire au service de la reconstruction des équipements. Depuis, ils ont apporté leur concours à divers partenaires, dont les acteurs de la société civile, pour réaliser les objectifs de la reconstruction. Les VNU ont mobilisé des volontaires dans le cadre de leur initiative

concernant les entreprises privées pour aider, par exemple, à la réparation des installations électriques du principal hôpital à Banda Aceh et à l'électrification de nouveaux logements à Sri Lanka. Grâce à un partenariat avec une compagnie aérienne basée à Doubaï, des voyageurs ont fait don de leurs points de fidélité en faveur du déploiement de VNU dans la région.

49. Dans le contexte des opérations tant immédiates qu'à long terme, les VNU apportent un concours technique concret pour assurer les services les plus élémentaires, qu'il s'agisse de la mise sur pied et de la logistique quotidienne de camps de réfugiés, de services locaux, d'affaires juridiques ou de la diffusion d'informations. Le nombre de VNU auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a augmenté de 25 % pendant l'exercice biennal, 754 volontaires y ayant été affectés en 2005.

50. Les VNU se sont impliqués davantage dans d'autres organismes humanitaires des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD. Le nombre des VNU apportant leur concours au Programme alimentaire mondial a augmenté de 25 % pendant l'exercice biennal, passant à 249 en 2005.

51. La multiplication des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est traduite par une augmentation de 55 % des missions en faveur du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU pendant l'exercice biennal. Les VNU ont réalisé plus de 2 500 missions dans 13 pays en 2005, dans une centaine de catégories d'appui technique et opérationnel, apportant notamment leur concours à l'organisation d'élections (voir les paragraphes 35 et 37).

Intégration et participation

52. Les réseaux de réciprocité et les relations liant les membres d'une société – ou d'un capital social – aident, comme le prouve l'expérience, au règlement des conflits. Sur cette base, le Programme des Volontaires des Nations Unies fait du volontariat local un moyen de faciliter la réconciliation et de mobiliser des sociétés divisées autour de projets communs, ce qui renforce le tissu social des collectivités locales, leur capacité d'adaptation et leur aptitude à faire face. En Sierra Leone, par exemple, cette approche a servi à aider la Mission des Nations Unies à réaliser une réinsertion durable de milliers d'ex-combattants au sein de leurs collectivités. Se faisant le champion de la mise en œuvre du programme d'urgence du PNUD (lauréat en 2004 de la distinction attribuée pour l'application des programmes d'action antimines de l'ONU), le Programme des VNU a aidé les organisations communautaires à gérer des projets de mise en place d'infrastructures et de développement agricole à forte intensité de main-d'œuvre et à effet rapide, employant des milliers d'ex-combattants et de membres des collectivités. Au moyen d'un financement du Fonds bénévole spécial, les Volontaires nationaux des Nations Unies ont aidé à renégocier les relations communautaires, notamment en formant des animateurs de groupes de jeunes pour qu'ils participent aux conseils locaux et en organisant des activités récréatives, culturelles et sportives.

Mobilisation locale par l'action bénévole

53. Lorsque survient une catastrophe naturelle, des méthodes adéquates de prévention des risques peuvent réduire considérablement l'ampleur des dégâts et préserver les gains préalablement réalisés en matière de développement. Le

Programme des VNU facilite la préparation des collectivités en prévision des catastrophes, ainsi que la mise en place de cadres de gouvernance et de cadres directifs institutionnels visant à intégrer le volontariat aux systèmes de prévention des risques. Un exemple éloquent est le partenariat PNUD/VNU qui soutient le programme de prévention des risques mis en place par le Gouvernement indien au lendemain du tremblement de terre survenu au Gujarat après le passage du cyclone Orissa. Plus de 400 Volontaires ont aidé les collectivités et les autorités autonomes locales dans les zones sinistrées reculées du pays à se préparer à des catastrophes futures. En mettant en commun les connaissances et les ressources communautaires, les Volontaires facilitent l'élaboration de cartes pour les villages, l'établissement de plans d'évacuation et de stratégies d'intervention en cas d'urgence. Ils contribuent aussi à identifier les membres des équipes spéciales de Volontaires ainsi qu'à les former et organise des exercices d'alerte. En associant les troupes folkloriques et des centaines de bénévoles locaux, les Volontaires des Nations Unies œuvrent à faire passer des messages cruciaux sur la prévention des risques à long terme à des dizaines de milliers de personnes essentiellement illettrées du pays tout entier. Les Volontaires nationaux du Brésil ont recours à des méthodes pareilles axées sur l'être humain afin d'aider à mettre au point des systèmes de surveillance et de contrôle en cas de catastrophe au sein des collectivités démunies, en sensibilisant davantage aux glissements de terrain et aux crues subites et en associant les résidents locaux à titre de volontaires pour aider les forces de défense civile et les municipalités à évaluer les risques encourus et à mettre en place une infrastructure de prévention.

54. Au Pakistan, le Gouvernement et le PNUD ont invité le Programme des Volontaires des Nations Unies à contribuer à l'établissement d'un mouvement national de volontaires, au lendemain du tremblement de terre survenu en 2005, afin de mobiliser les citoyens pour les associer aux opérations de secours et aux activités de relèvement. Le Programme des VNU aidera à l'élaboration du cadre institutionnel et de gestion nécessaire pour que le mouvement dont la création est envisagée axe ses efforts sur la préparation à long terme en prévision de catastrophes futures.

55. Reconnaissant que l'intégration régionale peut servir de catalyseur au développement et à l'instauration de mesures de confiance dans les zones sortant d'un conflit, le PNUD et le Programme des VNU ont lancé en 2005 un projet d'échanges transfrontaliers de volontaires afin de contribuer à réduire la pauvreté et à assurer la cohésion sociale en Europe du Sud-Est. Des volontaires de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Kosovo et de la Serbie-et-Monténégro œuvrent au sein des organisations de la société civile à la réalisation des OMD. En Afrique, le Programme des VNU fait équipe avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de faire valoir la contribution du volontariat à la stabilité dans la région. Aux côtés du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Volontaires des Nations Unies aidera la CEDEAO à se doter d'un corps régional de volontaires pour renforcer les capacités des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la consolidation de la paix, de la reconstruction et de la réconciliation. L'initiative est en cours de lancement dans cinq pays pilotes : Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Sierra Leone et Togo.

56. Dans toutes les missions de maintien de la paix, les Volontaires des Nations Unies mènent volontiers des actions bénévoles au plan local et mobilisent d'autres

volontaires locaux pour constituer des « équipes d'action ». De telles équipes ont construit un terrain de jeu dans un camp de réfugiés en Sierra Leone, remis en état une école maternelle locale en Érythrée et soutenu une mesure de confiance au Kosovo amenant, pour la première fois depuis le début du conflit, des membres des différents groupes ethniques à entreprendre réciproquement des actions bénévoles dans les districts des autres.

Objectif 5. Combattre le VIH/sida

57. La contribution des Volontaires des Nations Unies à la solution des problèmes immédiats et à long terme de ressources humaines posés par le VIH/sida constitue un atout de l'organisation. Les VNU soulagent sur-le-champ les institutions publiques nationales et locales dont les moyens sont trop sollicités et concourent à long terme au renforcement des capacités. Ils œuvrent également au sein des collectivités locales à mobiliser les ressources humaines locales, y compris les personnes affectées par le VIH/sida, pour en faire des agents essentiels des activités de prévention, du traitement et de la prestation de soins.

Accès aux services et prestation des services

58. Le Programme des Volontaires des Nations Unies continue de soutenir l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique australe mise en place par le PNUD et visant à compenser les pertes considérables de ressources humaines qualifiées résultant de la pandémie et à mettre en place des solutions à plus long terme pour s'attaquer aux questions de capacités. Quelque 155 Volontaires (70 % venant du Sud, dont la plupart d'Afrique) œuvrent dans les neuf pays participants à contribuer, d'une part, à rétablir la capacité des gouvernements à fournir les services essentiels et, d'autre part, à renforcer la capacité des collectivités locales à faire face. Un système national de Volontaires des Nations Unies lancé en Zambie aide l'administration publique à améliorer la conception des politiques, la qualité des programmes et la capacité d'absorption afin d'utiliser efficacement les ressources des donateurs. Les Volontaires aident les équipes spéciales de lutte contre le VIH/sida dans les districts à rationaliser les méthodes de travail et les procédures de planification, ainsi qu'à soutenir la création d'équipes spéciales de villages permettant aux membres des collectivités et aux chefs traditionnels de mieux exprimer les demandes de services. Ils offrent un soutien technique aux groupes communautaires et les relient aux sources de financement. Les organisations locales dans un district peuvent à présent aider 1 400 des femmes les plus démunies de 30 villages à gagner de l'argent grâce à des projets de microfinancement, qui font office d'instances permettant aux femmes de s'organiser, sur la base du volontariat, pour prendre directement des mesures de lutte contre le VIH/sida.

59. Le renforcement durable des capacités au niveau communautaire est la contribution spécifique du Programme des Volontaires des Nations Unies à la lutte contre le VIH/sida dans des pays tels que le Guyana. À court terme, des médecins Volontaires des Nations Unies de 10 pays du Sud répondent aux besoins immédiats de prestation de soins de santé, en plus de la formation qu'ils dispensent aux agents sanitaires locaux, aux membres des familles et aux personnes affectées par le VIH/sida afin que ceux-ci acquièrent les qualifications dont ils ont besoin pour fournir des services de prévention et des soins de santé à la population. Aidés de volontaires locaux, ils tiennent des dispensaires itinérants dans les collectivités isolées.

Intégration et participation

60. Le Programme des VNU soutient l'initiative dénommée « Participation accrue des personnes infectées ou affectées par le VIH/sida » (GIPA), mise en place par le PNUD et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). C'est ainsi qu'au Cambodge, au moyen d'un financement du Fonds bénévole spécial, le Programme appuie l'intégration des personnes infectées ou affectées par le VIH/sida. Détachés auprès des institutions gouvernementales pour orienter la réaction nationale à la pandémie, des Volontaires cambodgiens des Nations Unies, dont certains sont séropositifs, aident les organisations locales à intégrer les personnes infectées ou affectées par le VIH/sida à leurs programmes et préconisent l'intégration des questions relatives à ces personnes au processus de planification nationale. En portant leurs efforts sur les besoins par sexe, ils œuvrent à réduire la discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail et ont aidé les réseaux nationaux de personnes infectées ou affectées par le VIH/sida à créer des équipes spéciales féminines et à accroître la participation des femmes à ces équipes, dont le nombre a atteint 5 000 disséminées dans 12 provinces. Une étude comparative sur des évaluations de projets menés en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes a confirmé l'efficacité des Volontaires nationaux des Nations Unies dans la mise en œuvre de l'initiative GIPA. L'étude a mis en lumière le partenariat tripartite entre ONUSIDA, le PNUD et le Programme des Volontaires des Nations Unies comme stratégie efficace de mise en œuvre de l'initiative.

Mobilisation locale par l'action bénévole

61. Une mission d'évaluation associant plusieurs partenaires, effectuée en 2005, a estimé que les Volontaires nationaux des Nations Unies au Botswana ont servi à mettre en œuvre le processus de conservation communautaire, concept introduit par le PNUD pour encourager le dialogue local sur le VIH/sida. Œuvrant étroitement avec les chefs de village dans les districts ayant les taux de prévalence les plus élevés, les Volontaires utilisent le lieu traditionnel de rassemblement de la communauté (Kgotla) comme forum pour encourager des débats ouverts, mettre fin à l'opprobre lié à la maladie et produire des réponses communautaires collectives. Ils mobilisent et forment des centaines de facilitateurs volontaires locaux qui répandent les idées discutées au sein des collectivités et renforcent les capacités des comités volontaires locaux chargés de dispenser des soins pour qu'ils s'occupent mieux des personnes alitées. De ce fait, les services de conseils bénévoles, le dépistage et la prévention ont pris de l'ampleur tout comme la disponibilité de données fiables sur le VIH/sida, qui étayaient les décisions de principe au niveau national et à celui du district.

C. Enseignements retenus des études et évaluations

62. Les évaluations et études jouent un rôle important dans l'apprentissage, la responsabilisation et la prise de décisions au sein du Programme des Volontaires des Nations Unies. Compte tenu des conclusions émanant des évaluations précédentes qui ont mis en exergue la nécessité de renforcer les indicateurs et d'étoffer l'information sur d'autres résultats, les Volontaires ont continué d'affiner ces éléments de programme en mettant en particulier l'accent sur la détermination de la contribution apportée. Au cours de l'exercice biennal, le Programme des VNU a fait

effectuer 19 évaluations de projets thématiques couvrant l'activité menée par 600 de ses bénévoles dans plus de 25 pays et les résultats qu'ils ont obtenus.

63. La plupart des évaluations portaient sur la réduction de la pauvreté et la gouvernance. Dans l'ensemble, les projets ont atteint leurs objectifs immédiats, bien que dans certains cas la viabilité des résultats ait suscité des inquiétudes. Maintenir la dynamique au-delà de la durée des projets est un défi en raison des contraintes qui pèsent sur les agents d'exécution et les institutions d'accueil en matière de moyens institutionnels, financiers et humains.

64. Les évaluations dans le domaine de la réduction de la pauvreté ont permis de souligner la nécessité de disposer d'une masse critique de volontaires pour renforcer le processus de mise en place et de consolidation des institutions ainsi qu'intensifier les changements en matière de développement en vue de réduire la pauvreté et de réaliser les OMD. S'agissant de la gouvernance, il est ressorti des évaluations que le Programme des VNU a contribué grandement dans des domaines tels que la facilitation du dialogue entre les notables des communautés et le renforcement des capacités institutionnelles au sein des organisations communautaires pour l'administration autonome. Il est manifeste que pour améliorer la viabilité, il faudra développer la collaboration avec les partenaires stratégiques, notamment les personnes au niveau local et les différents échelons de l'appareil étatique, et créer un espace de dialogue communautaire entre les notables des collectivités, tous partis politiques confondus.

65. La prise en considération du volontariat sera améliorée après l'achèvement, en 2006, d'une note d'orientation sur l'incorporation de la contribution des volontaires aux évaluations. La méthodologie a été mise au point par le Programme des VNU conjointement avec six organisations partenaires impliquées dans la mobilisation de volontaires internationaux. Avec les domaines dans lesquels le Programme des VNU apporte une contribution spécifique à l'efficacité des activités de développement, la note d'orientation servira à cibler le volontariat dans les évaluations futures du Programme.

66. Le nouveau système de présentation de rapports périodiques en ligne mis en service en 2003 a été affiné compte tenu de l'expérience acquise en 2004 et est devenu un outil de suivi essentiel, permettant au Programme des VNU de se faire une idée de la façon dont les volontaires perçoivent leur travail. Au cours de l'exercice biennal, plus de 10 000 rapports ont été reçus dans lesquels plus de 90 % des bénévoles des Nations Unies indiquaient qu'ils étaient au moins en voie d'atteindre leurs objectifs. Les bénévoles du Programme des VNU se sont déclarés en général satisfaits que leurs compétences aient été bien utilisées; la plupart ont signalé une corrélation positive entre la participation à l'action bénévole locale et le nombre de personnes profitant de leur travail, en particulier des activités de renforcement des capacités. Ils ont indiqué que les principaux partenaires nationaux et organisations partenaires des Nations Unies reconnaissent de manière générale le rôle joué par l'action bénévole dans le développement. La plupart ont déclaré qu'une fois leur travail achevé, ils continueraient de pratiquer le bénévolat.

67. Les informations recueillies grâce aux rapports sur les volontaires sont en cours d'adaptation pour répondre aux exigences en matière de gestion et d'établissement de rapports au titre du nouveau cadre de résultats du Programme des VNU.

V. Gestion des ressources

68. Le bref aperçu des ressources du Programme des VNU qui suit est un élément à part entière du rapport biennal de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies que les rapports du PNUD sur la gestion ainsi que ses rapports financiers et budgétaires, régulièrement soumis par l'Administrateur et dont font partie intégrante les renseignements portant spécifiquement sur le Programme des VNU.

A. Ressources financières

69. On trouvera à l'annexe 3 un tableau présentant le financement du Programme des Volontaires des Nations Unies. Les informations indiquées dans la section des ressources ordinaires ont trait au Fonds bénévole spécial. Les autres ressources concernent : a) les contributions en espèces versées directement au Programme au titre de fonds d'affectation spéciale, d'autres arrangements de cofinancement et des comptes de financement intégral, ainsi que du budget biennal d'appui (environ 31 %); b) les missions de Volontaires directement financées par les institutions et les partenaires du Programme (environ 69 %). Bien que ces missions ne fassent pas l'objet de contributions en espèces versées directement au Programme, elles figurent dans le tableau de manière à fournir un ordre de grandeur réel, sur le plan financier, des activités des VNU.

70. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe 3, le montant total pour les activités menées en 2004-2005 a été estimé à 311,2 millions de dollars, soit 42 % de plus qu'en 2002-2003 et environ 34 % de plus que le montant estimé pour 2004-2005 dans le rapport de 2004. Sur ce total, 14 millions de dollars (environ 5 %) ont été imputés sur le Fonds bénévole spécial et 297,3 millions de dollars (environ 95 %) provenaient d'autres sources. Le solde des ressources du Fonds bénévole spécial au 31 décembre 2005 s'élevait à 22,1 millions de dollars, dont 11,5 millions étaient intégralement engagés. Environ 28 % du montant total des autres ressources provenait des fonds destinés aux programmes du PNUD, 41 % des missions du Département des opérations de maintien de la paix, 17 % d'autres organismes des Nations Unies et 14 % d'arrangements de cofinancement. En ce qui concerne le volet relatif au budget biennal d'appui, le Conseil d'administration a, dans sa décision 2005/33, approuvé les propositions de l'Administrateur figurant dans le document DP/2005/31.

71. L'Administrateur ne prévoit pas que les activités se développeront au cours de l'exercice 2006-2007 autant que lors de l'exercice précédent. S'il est prévu une intensification des activités à mener auprès du PNUD et d'autres partenaires des Nations Unies autres que le Département des opérations de maintien de la paix, les activités prévues dans le cadre des opérations de maintien de la paix et de l'appui électoral ne devraient pas en principe connaître le rythme d'expansion exceptionnel de la période en 2004 à 2005. Ces facteurs ont été pris en compte dans les prévisions pour 2006-2007.

B. Ressources du Programme des Volontaires des Nations Unies

72. Une expansion soutenue du travail des Volontaires des Nations Unies nécessite des améliorations permanentes aux processus de recrutement. Le Programme des VNU s'est employé davantage à réduire le temps qui s'écoule entre la réception des candidatures et l'arrivée des volontaires à leur lieu d'affectation, à harmoniser l'offre et la demande de services de volontaires et à tenir à jour une base de données dynamique sur des volontaires potentiels. Le pourcentage des candidats ayant recours au système de candidatures en ligne est passé de 25 à 48 % au cours de l'exercice biennal. Un procédé a été introduit, qui permet aux candidats de mettre à jour les données les concernant. Le système en ligne s'est révélé d'une utilité inestimable s'agissant de faire face au grand nombre de questions posées et de candidatures reçues par suite du tsunami qui a touché l'océan Indien. En trois mois à peine, une équipe spéciale chargée du fichier a traité plus de 7 200 candidatures, dont quelque 1 300 profils ont été inclus dans un fichier de personnel à déployer en cas d'urgence dans les zones sinistrées.

73. Le Programme des VNU engage un plus grand nombre de citoyens à participer bénévolement à des activités de développement, sur le plan tant local qu'international. Un système de stages lancé au cours de l'exercice biennal précédent, a été étendu pour permettre à des jeunes disposant d'une expérience plus limitée de participer à des activités de bénévolat. À la demande de pays de programme, des stagiaires des VNU ont travaillé dans des domaines tels que la gouvernance, les technologies de l'information et des communications, la réduction de la pauvreté, le VIH/sida, la protection de l'environnement et la gestion des catastrophes. Le programme exécuté en Bolivie, qui est décrit au paragraphe 21, constitue un exemple novateur.

74. Le service en ligne consacré au bénévolat relie les organismes de développement et les volontaires sur l'Internet et tend à une collaboration efficace en ligne. Il facilite le renforcement des capacités des organismes d'accueil en ouvrant l'accès à une somme plus importante de connaissances et de ressources et offre des possibilités supplémentaires à des personnes souhaitant se consacrer au bénévolat au service du développement. Après la mise en place d'un site Web spécial en 2004, le rythme d'utilisation du service a doublé, avec plus de 5 000 missions en ligne entreprises au cours de l'exercice biennal dans des domaines tels que les suivants : fourniture de connaissances spécialisées; gestion des projets, des ressources et des connaissances; communications et partenariats. Quelque 57 % des volontaires en ligne sont des femmes et 40 % viennent de pays en développement. Grâce aux contributions en ligne, les organismes d'accueil ont été en mesure de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause, d'améliorer leur gestion et leur position, de renforcer l'exécution des projets et de développer les réseaux et les partenariats.

VI. Problèmes à régler et possibilités à exploiter

75. L'Administrateur estime que le présent rapport fait mieux apparaître la place qu'occupe le volontariat dans le développement et la consolidation de la paix et qu'il réaffirme l'important rôle que le Programme des Volontaires des Nations Unies joue s'agissant de faire reconnaître le volontariat à sa juste valeur, de faciliter l'action bénévole, de favoriser la création de réseaux et de mobiliser des bénévoles

au service du développement à tous les niveaux. La mise au point d'un cadre de résultats permet de mieux analyser les activités du Programme des VNU et d'examiner de façon approfondie l'incidence de ses activités. Le cadre offre la possibilité d'harmoniser davantage les activités du Programme avec les orientations stratégiques des partenaires du système des Nations Unies. À cet égard, l'Administrateur est d'avis que l'un des atouts du Programme est qu'il sert de catalyseur au système des Nations Unies tout entier, en ce sens qu'il crée des conditions qui contribuent à la réalisation des produits suscitant des changements dans les conditions d'existence des populations démunies et défavorisées, en privilégiant toujours le renforcement des capacités. La relation complémentaire spéciale que le Programme entretient avec ses partenaires dans les programmes pose le défi de l'attribution des résultats des activités de développement. L'Administrateur juge que ce défi est traité assez bien dans le présent rapport, concernant ce défi à travers le cadre de résultats qui cerne les domaines où le Programme des VNU apporte une contribution spécifique.

76. Pour que le cadre de résultats soit mis en œuvre avec succès en tant qu'outil de planification, de contrôle et d'évaluation, il faut que le Programme des VNU adapte davantage ses processus et systèmes internes afin d'y intégrer progressivement une optique axée sur les résultats. Sur ce plan, les systèmes doivent s'enrichir pleinement de l'harmonisation avec ceux du PNUD tels qu'Atlas. Autre critère d'une mise en œuvre avec succès du cadre de résultats dans l'avenir : la capacité du Programme à renforcer davantage ses propres moyens, en interne aussi bien que par le biais de partenariats stratégiques, pour faire face à une demande croissante d'interventions.

77. Un autre défi se pose lui au Programme des VNU dans le domaine de l'égalité des sexes. Le présent rapport indique les progrès accomplis dans l'intégration croissante en cours de la perspective sexospécifique dans nombre d'activités du Programme. En ce qui concerne la répartition par sexe des Volontaires des Nations Unies, un plan d'action sera mis en place au cours du prochain exercice biennal en vue de parvenir à un coefficient filles-garçons de 45:50 d'ici à la fin de l'exercice 2008-2009.

78. En conclusion, l'administrateur tient à souligner que le Programme des Volontaires des Nations Unies continue d'étudier la gamme des options disponibles pour mettre au point de nouveaux partenariats stratégiques, organiser le contenu de ses activités de promotion de l'action bénévole, en étroite coordination avec le système des Nations Unies au service duquel il est. Selon l'Administrateur, le montant des contributions versées au Fonds bénévole spécial témoigne du niveau d'engagement à cet égard. Le Fonds spécial revêt une importance décisive pour permettre au Programme des VNU de jouer un rôle catalyseur dans la mise au point de nouvelles optiques pertinentes. Si ce Programme mobilise un éventail de plus en plus large de volontaires au service du développement et de la paix, s'il étend l'intégration du bénévolat à la programmation du développement et intensifie ses propres activités de plaidoyer à l'échelle mondiale, il maximisera sa contribution à la réalisation des OMD.